

Un an de politiques de jeunesse

JANVIER A DECEMBRE 2015

Avant-propos

On ne saurait revenir sur l'année 2015, sans souligner d'abord que celle-ci a été, pour la France, une année, marquée par les attentats terroristes. Un sursaut s'imposait et au premier chef, l'école, lieu majeur pour l'apprentissage de la citoyenneté, du « vivre ensemble » et la transmission des valeurs de la République, s'est mobilisée avec ses partenaires, et en particulier les acteurs de l'éducation populaire, pour la laïcité, l'égalité et la démocratie. Création d'une réserve citoyenne, instauration d'un nouvel enseignement moral et civique ; promotion de l'engagement, mise en place d'un parcours citoyen, tenue d'assises locales et départementales... ont été autant de réponses au terrible défi lancé à notre société.

Mais l'année 2015 a aussi constitué, sans conteste, une étape importante dans la mise en œuvre du plan Priorité Jeunesse. Dans l'éditorial d'un « an de politiques de jeunesse » portant sur 2012¹, les traits caractéristiques de la politique jeunesse au début de la mandature présidentielle avaient été esquissés. Ils permettent, à rebours, de saisir plus clairement la perspective. 2015 apparaît alors comme une année de « consolidation » dans la mesure où elle a donné lieu au déploiement de mesures phare ou de pans substantiels de réformes dans les champs au cœur de l'action publique gouvernementale depuis 2012 : « les trois E » (l'éducation, l'emploi, l'engagement) et l'amélioration des conditions de vie des jeunes. Au-delà de ces enjeux d'action publique, la méthode de concertation, marqueur important du style politique à l'œuvre, a connu aussi de nouvelles modalités, notamment l'organisation des rendez-vous territoriaux de la jeunesse.

De fait, on peut distinguer trois formes de « consolidation » de la politique lancée en 2012 :

La réforme, plus loin

Ainsi, après la priorité donnée dans les années précédentes au primaire, la refondation de l'école engagée par la loi du 8 juillet 2013 et qui répond au double enjeu de rétablir de la promesse républicaine d'égalité et de redonner à l'école sa mission de transmettre les savoirs fondamentaux, s'est poursuivie. Elle s'est centrée sur le collège, dans la mesure où, comme le montrent les enquêtes PISA annuelles ou encore le récent rapport de Jean-Paul Delahaye (2015)², celui-ci aggrave les inégalités scolaires. Cette réforme s'organise autour de quatre axes : renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux en combinant des apprentissages théoriques et pratiques ; tenir compte des spécificités de chaque élève pour permettre la réussite de tous ; donner aux collégiens de nouvelles compétences adaptées au monde actuel ; faire du collège un lieu d'épanouissement et de construction de la citoyenneté. Il en résulte notamment un nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture ; une marge d'autonomie accrue pour les établissements, ou encore aussi la définition d'une politique éducative et sociale de santé. La réforme sera mise en œuvre à la rentrée scolaire 2016. Rendez-vous dans quelques années pour apprécier si le « choc PISA », tel que perçu en France, aura permis une amélioration de notre système éducatif !³

Côté enseignement supérieur, si les conditions d'une réforme structurelle se sont précisées avec la remise de propositions pour une stratégie nationale d'enseignement supérieur (STRANES) en septembre 2015, la mise en œuvre de celle-ci reste en revanche à concrétiser dans les deux dernières années du mandat. Dans cette perspective, les travaux engagés à l'automne 2015 en vue de la préparation du troisième plan d'investissement d'avenir (PIA3) ont prévu d'attribuer la moitié de l'enveloppe à l'enseignement supérieur et à la recherche.

¹ Un an de politiques de jeunesse, mars 2013

² Jean-Paul Delahaye, Grande pauvreté et réussite scolaire, le choix de la solidarité pour la réussite de tous, IGEN, MENESR, mai 2015

³ AFAE, « le Choc PISA », revue de l'association française des acteurs de l'éducation, n°145- Mars 2015

La massification de dispositifs

L'enjeu de la généralisation de deux dispositifs « phare » du Plan priorité jeunesse : le service civique d'une part et la garantie jeunes d'autre part, a fait l'objet d'intenses débats au cours de l'année précédente.

S'agissant du service civique, pour mémoire, les deux propositions les plus débattues, réactivées par les attentats de janvier, étaient la restauration d'un service militaire de quelques mois et la mise en place d'un service civique obligatoire. Le débat a été tranché en juin 2015. Depuis lors, le service civique est devenu universel : tout jeune de moins de 25 ans peut demander à s'engager au service de l'intérêt général. L'objectif visé d'ici trois ans est que la moitié d'une classe d'âge (environ 350 000 jeunes) puisse être accueillie en mission de service civique. La mise en place d'une année de césure dans le parcours universitaire, pourra permettre aux étudiants souhaitant s'engager, notamment dans le service civique, de ne pas en subir de préjudices sur leur cursus universitaire ou dans l'accès aux droits sociaux.

La généralisation de la Garantie jeunes relève d'un processus décisionnel quelque peu différent. En effet, cette généralisation était envisagée dès sa création, après une phase d'expérimentation et son évaluation. Cette dynamique a connu une accélération, notamment suite à l'avis de suite du CESE « Sécuriser les parcours des jeunes » (rapporteur Antoine Dulin, mars 2015), dont l'une des recommandations phare visait à « pérenniser la Garantie jeunes afin d'en faire un droit ». Ce droit recouvrerait plus précisément « un droit à l'accompagnement pour tout jeune ni en emploi, ni en formation, répondant aux critères fixés par la Garantie jeunes et assorti d'une allocation de ressources ». C'est donc le calendrier d'extension progressive du dispositif qui a été bouleversé. En 2015, le dispositif a été étendu à 62 nouveaux départements. Il est important de souligner, s'agissant des conditions de cette massification, que celle-ci s'inscrit dans les orientations européennes concernant l'emploi des jeunes, et qu'elle a ainsi pu bénéficier des financements du FSE et de l'Initiative jeune pour l'emploi.

Ces deux exemples montrent que la généralisation constitue une dynamique en plusieurs étapes ; elle demeure en cours et passe par une massification progressive sur plusieurs années.

La diversification de l'offre publique

La dynamique de travail enclenchée dans le cadre du comité interministériel de la jeunesse (CIJ) depuis 2013 s'est concrétisée une nouvelle fois en 2015 par un lot de mesures et dispositifs, qui viennent compléter ou améliorer la panoplie des réponses apportées aux jeunes. Les avancées les plus marquantes concernent l'amélioration des conditions de vie des jeunes avec une révision des modalités d'attribution des bourses étudiantes et la création de la prime d'activité pour les jeunes qui travaillent et ont des salaires modestes, mais aussi l'accès au logement (augmentation de l'offre de logements étudiants, développement de mécanismes de caution permettant de sécuriser la location...), ou encore la couverture santé (accès à la CMU-C et à l'ACS...).

Cette forme de consolidation est, d'une certaine manière, « classique » : un problème, un dispositif. Si elle se renouvelle en 2015, c'est surtout à travers la méthode de consultation préalable retenue. Le gouvernement a en effet choisi d'aller au-devant des jeunes dans les régions pour les écouter et les inviter à faire des propositions. L'intention est louable, l'efficacité améliorable.

Ces trois manières de gouverner, de produire des politiques publiques « jeunesse », se distinguent, on le voit, par des conceptions du temps, allant du long au court terme, mais pour l'heure, peu articulées. A l'heure des grands débats qui s'annoncent, et pour reprendre le titre d'une chronique.

Francine Labadie
Coordinatrice de l'Observatoire, Injep